no.8

NOVVELLE

defaicte du second secours enuoyé par Monsieur de Rohan à Montauban.

Le vingt-septiesme & vingthuictiesme du present moys de Septembre 1621.

A PARIS,
Chez ABRAHAM SAVGRIN,
Auec Permission.

LA NOVVELLE defaicte du secours enuoyé par Monsieur de Rohan à Montauban.

Le vingt-cinquiesme & vingt-septiesme du present moys de Septembre.

MONSIEVR de Rohan ayant aduis du peu d'esperance que ceux de Montauban auoyét

de ſe maintenir dauantage en leur rebellion s'ils n'eſtoient promptement ſecourus, ſuyuant l'aduis à luy enuoyé par vn confident de leurs habitants, ſe reſolut en fin de hazarder derechef vn notable ſecours ; Et pour cèt effect, eſtant à Sainct Antonin diſtante de quatre ou cinq lieuës de Montauban: Il fit auancer par chemins non preueus, quelque mille ou douze cents hommes, leſquels auançoient fort heureuſement leur deſſeing, ſans le rencontre du regiment de Normandie qu'ils trouuerent en teſte, lequel

commençant à les charger furieuſement, fut ſecondé du Regiment d'Eſtiſſac qui les chargea auſſi en meſme temps en flancs : Et fort à propos ſuruint ſur l'alarme du combat, Monſieur de Baſſompierre, auec quelques Suiſſes, leſquels ſe fourrans dans la meſlée mirent tout en des-route, & en laiſſerent quelques quatre cents ſur la place, ſans les priſonniers & bleſſez : quelques quatre-vingts ou cent eſchappans à la faueur de la nuict, ſe jetterent dans ladite ville dont ils eſtoient fort proches, mais la plus-

part bleſſez & deſarmez, & par conſequent inutiles auſdits rebelles, & pluſtoſt à leur charge qu'à leur aſſiſtance, le ſurplus au nombre de quelques quatre cẽts s'eſtans r'alliez, & ſe cuidans ſauuer par chemins fauorables furent rencontrez heureuſement par Monſieur le Comte d'Ayen, qui les ayants recogneus les chargea de telle façon qu'il les tailla tous en pieces; Et ainſi ce grand & notable ſecours proiecté par ledit ſieur de Rohan, & eſperance derniere deſdits aſſiegez a eſté reduit à neant, & par con-

ſequent ne faut nullement douter de la prompte reduction & priſe de ladite ville, en l'obeïſſance du Roy.

FIN.